

La défense du littoral de Dinard au Guildo en 1730, ou

Etat de la Capitainerie du Pontbriand suivant la Revue qu'en a fait le Sieur Comte de Pontbriand le 30 juillet et le 13 août dans l'avenue du château du Pontbriand.

Notice Ce texte a été établi par le comte de Pontbriand (1697-1754) en 1730. Le document original se trouve à la Bibliothèque Nationale, collection Clairambault, vol 870, 303-320. Il a été repris par l'Abbé Auguste Le Masson qui l'a publié en 1919¹ et il se trouve aux archives départementales de Rennes. L'abbé Auguste Lemasson, après une conduite glorieuse comme aumônier militaire à Metz pendant la Grande guerre, se retira à Lancieux, sa paroisse natale, où il se consacra à l'étude, spécialement de l'histoire régionale, et à la constitution d'une bibliothèque de près de 6 000 volumes. Il est mort en 1946 et est enterré à Dinan à qui il a légué son fonds documentaire. Lemasson indique « *A part quelques mots dont nous avons rajeuni l'orthographe, nous n'avons rien changé au rapport de Mr de Pontbriand. Nous nous sommes contentés de rendre plus sensible la division en articles afin d'en faciliter la lecture. Enfin, nous avons mis entre parenthèses quelques additions que nous nous sommes permis au texte de Mr de Pontbriand pour préciser certaines identifications.* »

On a reproduit ce texte de Lemasson et introduit des notes de bas de page explicatifs. Il est intéressant de ressortir ce texte qui n'est pas très accessible, qui montre l'état des défenses côtières de la Bretagne en 1730 entre Rance et Arguenon et la vie et les préoccupations de ses habitants. Les défenses ne sont pas entretenues, l'équipement et la motivation laissent à désirer, toute la hiérarchie est noble, ce qui limite les possibilités de recrutement. La prochaine guerre avec les anglais se rapproche.

Mais il faut d'abord présenter la milice garde cote² dont on parle ici. Elle est organisée par une ordonnance royale de 1681. Les paroisses voisines de la mer, à moins de deux lieues, sont assujetties au « guet de mer » sous la responsabilité des officiers de l'amirauté. On est obligé d'avoir chez soi un mousquet, un fusil, une épée, de la poudre, des balles, à peine de 100 sols d'amende et de « *faire la garde sur la coste quand elle est commandée* ». En 1695, Vauban la juge « *peu obéissante et très ignorantes dans toutes les fonctions militaires* ». On recense tous les hommes âgés entre 18 et 60 ans, à l'exception des matelots, inscrits maritimes, déjà soumis au service du roi. En principe, les milices font l'exercice un dimanche par mois et participe à deux revues par an. Quand le comte de Pontbriand prend la tête de sa capitainerie en 1724, il note que sur 2914 hommes, 2192 ne sont armés que de

¹ Mémoire de la société d'archéologie d'Ille et Vilaine (1919)

² E. Charpentier, Le littoral et les hommes : espaces et société des côtes nord de la Bretagne au XVIII^{ème} siècle, Thèse Rennes 2 (2009), disponible sur internet HAL

mauvaises piques et de bâtons ferrés. La situation semble meilleure en 1730, date du texte ci-dessous. En 1746, le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, les décrit comme « *des paysans indisciplinés, mal armés, mal vêtus, la plupart n'ayant que des sabots comme souliers et à leur tête des officiers sans expérience.* » En 1756, au début de la guerre de sept ans, on va les réformer « *afin de pallier le manque de subordination des habitants des paroisses soumises au garde cote, lesquels ne se présentent pas aux revues avec l'exactitude convenable et ne sont point pourvu des armes, équipements et munitions* ». Elles deviennent moins nombreuses mais plus professionnelles. Chaque paroisse fournit alors un nombre fixé d'hommes tirés au sort, âgés de 18 à 45 ans, de la hauteur de cinq pieds sans chaussure, engagés pour une durée de cinq ans. Les armes et les munitions sont maintenant fournies par le roi et entreposées dans un magasin. Certaines portent un uniforme.

Laissons le comte de Pontbriand décrire sa capitainerie en 1730.

MK.

1. Description & Défense du territoire de la capitainerie

Cette capitainerie est située entre les Rivières de Rance, qui va de Dinan à Saint-Malo, et celle d'Arguenon, qui vient de Jugon au Guildo. Le Grand chemin de Dinan à Jugon la borne du côté du terrain, ainsy qu'il est plus au long porté dans les Commissions des feuz Seigneurs Comtes de Pontbriand, en date des 30 avril 1692, 1^{er} juin 1698 et 5 février 1708 et même, dans celle du s^r Comte de Pontbriand en date du 20 juillet 1710.

Cet espace renferme 27 paroisses, grandes et petites, dont les clochers ne sont tous que sous 2 lieues de la grande mer. Ce qui rend toutes ces paroisses sujettes au guet et à la garde, conformément au Règlement de Sa Majesté du 28 janvier 1710. Cependant, il se trouve que les paroisses de *Taden*, *Quévert*, *La Landec* et la trêve de *Lescouet* renfermées dans cette espace, ont été obmises dans le Règlement de Sa Majesté du 21 mars 1716, qui règle l'étendue des Capitaineries de la province de Bretagne.

Le Sr¹ du Pont-Briand a eu l'honneur de présenter plusieurs mémoires pour les faire réunir à sa Capitainerie, et il y exposoit entre autres, que ces trois paroisses n'étant pas sous la distance de 2 lieues dans les terres, elles estoient sujettes à la garde. En effet, la paroisse de *Taden* est située sur le bord de la Rivière de Rance, où la mer vient tous les jours ; bien plus, elle n'est qu'à trois quarts de lieues de *Portablehon*² (en Saint-Suliac) où il reste toujours assez de mer pour y retenir à flot de très grosses barques, même en temps de morte eau. La paroisse de *Quévert* joint celle de *Taden* et n'est pas très éloignée du même *Portablehon* de cinq quarts de lieues. A l'égard de la paroisse de *La Landec*, de quelque côté qu'on la prenne, elle n'est pas à la distance de deux lieues de la mer, soit du *Portablehon*, soit de *Plancoët*, où la mer apporte des barques de 30 à 40 tonneaux³. Ce qu'il y a encore de plus, c'est que ces paroisses sont maritimes, que plusieurs des habitans y sont classez et font en mer la navigation⁴. Mais comme le S^r de Pont-Briand ne peut les prétendre dans sa capitainerie jusqu'à ce qu'elles n'ayent été rétablies par une ordonnance de Sa Majesté, il ne les emploiera pas dans cet état. Les autres 24 paroisses qui luy sont conservées, fournissent 14 compagnies franches, de 50 hommes chascune, commandées par des capitaines, des lieutenans et des enseignes. Tous les capitaines sont

¹ Sr Sieur

² Portablehon, c'est un port sur la Rance difficile à identifier. Il n'apparaît pas sur la carte de Cassini. Est-ce Port à Léhon ? En 1730, la marée pouvait remonter jusque-là avant la création du canal. Cela serait assez cohérent avec les distances de *Taden* et *Quévert*. Mais ce n'est pas « en St Suliac », qui se trouve à 12 km (3 lieues) de *Taden*.

³ Un tonneau est une unité de volume qui a différentes valeurs entre 1,4 à 2,8m³. Une bisquine pourrait jaugeer 30 tonneaux.

⁴ Les marins sont inscrits maritimes. Ils doivent naviguer sur les vaisseaux du roi quand leur classe est appelée. En contrepartie, ils ne sont pas soumis à la garde côtière.

gentilshommes, une grande partie des lieutenants le sont aussi.

Messieurs les Capitaines, dans la dernière guerre, voulaient bien faire la dépense de donner quelques baïonnettes dans leurs compagnies ; mais il n'y en a plus qu'environ cent dans le département.

A l'égard des fuzils, on a bien de la peine à en trouver de bons suffisamment pour les compagnies franches ; les autres étant en très mauvais état, encore le peu qu'il y a sont de différents calibres et de différentes longueurs.

Du service des batteries côtières

Les paroisses les plus proches de Saint-Malo, fournissent 96 canonnières pour l'île Erbou (Harbour). Ils fournissent aussi plusieurs canonnières pour les 3 batteries qui sont dans la Capitainerie, qui sont celles de la Vicomté, de Dinart et le fort des Hébihens. En temps de guerre, il y avoit à celle de la Vicomté 4 canons de 12 livres, qui croisoient celles de la Cité et de Solidor. La Capitainerie y fournissoit 20 canonnières. A celle de Dinart, il y avoit 7 canons, aussi de 12 livres. Ils défendoient la rivière de Rance et croisoient la Hollande. La Capitainerie y fournissoit 40 canonnières. Ces 2 batteries étoient commandées par Messieurs de la Baronnais et de la Vicomté, gentilshommes commis par Commission de Messieurs les Commandants de la Province. Aux Hébihens, il y avoit 4 canons de 4 livres de balle chaque, et on y envoyoit 20 canonnières. Toutes ces batteries ont été désarmées et les canons portés au Magasin de Saint-Malo, de l'ordre de M. le Marquis de Vibray, commandant alors. Elles sont, excepté celle des Hébihens, en très mauvais état et n'ont jamais été fournies de canons pour les embrasures qui y sont.

A l'égard des retranchemens, ils sont tous tombés, faute de réparations.

Des corps de garde et de leur entretien.

La Capitainerie fournit à trois corps de garde. Celui de **Dinart** est situé proche de la batterie et on y monte une garde de 6 hommes, que les paroisses de Saint-Samson, Ploüer, Langrolay, Pleurtuit, Saint-Lunaire, Saint-Enogat. Taden et Quévert fournissent. Mais si Sa Majesté ne rétablit pas dans la Capitainerie les paroisses de Taden et Quévert, ces autres paroisses seront obligées de fournir bien plus de garde.

Le second corps de garde de la Capitainerie, qu'on nomme la **Garde Guérin**, est situé dans la paroisse de Saint-Briac, sur une pointe qui avance dans la mer et d'où l'on découvre le cap de Fréhel et la pointe de Cancale. On y met une garde de 4 hommes qui sert à répéter les signaux, de quelque côté qu'ils viennent. Les paroisses qui fournissent à ce corps de garde sont : Saint-Briac, Lancieux, Trémereuc, Pleslin, Trivagou et Plouballay.

Ces deux corps de garde sont en très mauvais état. On avoit eu soin d'en faire maçonner les portes à la paix, mais ils ont esté démaçonnés et tous les ustanciles qui y estoient, volés ; de sorte qu'on ne peut compter que sur les murs et la charpente. Les magasins qui sont proches ces corps de garde, s'en viennent en ruines, faute de couverture.

A l'égard du **fort des Hébihens**, gouvernement particulier dont est pourvu le S^r de Pontbriand et qui est uni perpétuité à la Capitainerie du Pontbriand, on y monte une garde de 10 hommes et il y a toujours, en temps de guerre, un détachement de la paroisse de Saint-Jagut, de 50 hommes, prêt à y monter en cas d'alarme. Il ne manque aux Hébihens que les deux pont-levis, qui ont esté bruslés depuis la paix par les Jersiais qui viennent mouiller dans le havre. La plate-forme a aussi besoin de quelques réparations. Durant la guerre, le Roy y entretenoit un gardien, mais il fut congédié à la paix. C'est ce qui fait que ce fort étant à l'abandon, le S^r Comte de Pontbriand, préférant le service du Roy à son bien particulier, y entretient actuellement un gardien, à qui il donne 240 l. par an. Ce gouvernement cependant ne lui produit aucuns revenus. Les paroisses qui y montent la garde, sont Languenan, Trégon, Saint-Jagut, Créhen, Corseul, Auceleuc, Bourseul, Ploret et Lescouet, mais comme la Landec est obmise par le règlement du 12 mars 1726, sy Sa Majesté n'a la bonté de la réunir à sa Capitainerie, il faudra augmenter les gardes sur les autres paroisses.

Et en cas d'alarme, ou quand on craint les descentes des ennemis, on a coutume de mettre proche le bourg des... dans la coste de la Rivière de Rance, une sentinelle pour répéter les signaux de Saint-Suliac. On a coutume aussi de mettre en ce même cas, à la pointe de..., en Pleurtuit, une sentinelle pour répéter les signaux de la Cité et de Solidor.

Des lieux propices à un débarquement.

Il y a plusieurs *ances* dans cette Capitainerie. Celles qui sont dans la paroisse Saint-Enogat sont veues des forts de Saint-Malo et ne sont pas à craindre.

Les ances de *Rochepelle*¹ ou des Etestés et du Cheval, qui se joignent, ont 500 toizes² d'ouverture et sont peu à craindre car elles sont au dedans des portes de Saint-Malo³.

L'ance de *Saint-Lunaire* a 130 toizes d'ouverture, la descente y est belle, les dunes de sable qui sont au fond, sont des retranchemens naturels⁴.

Quoique l'ance de la *Garde-Guérin*⁵ soit très grande, elle n'est pas à craindre par rapport aux rochers qui y sont. L'ance du *Perron*⁶ a 500 toises d'ouverture, sans abry, exposée à l'ouest. La mer y est rude de tous vents qui viennent de l'ouest.

Le havre de *Saint-Briac* ou de Pontbriend, à l'embouchure de la Rivière de Pontbriend, est de bonne tenue et d'un grand abry. L'ouverture n'a que 120 toizes et il forme un grand bassin d'échouage. Toute la rivière est de bonne tenue. Des bastimens de 20 canons y peuvent entrer. Il y a 40 barques qui font le capotage, qui sont dans ce port et environ 20 bateaux de pêcheurs. Toutes ces barques ne sont à couvert de rien. L'on a proposé d'y faire une batterye de 2 canons.

Lancieux est entouré de grèves sans abry, mais il n'y a pas grande profondeur de mer. Saint-Jagut est même chose.

A l'égard des Hébihens, c'est l'endroit de la province où l'on peut descendre le plus facilement. Les gros vaisseaux pouvant toujours soutenir leurs chaloupes et, par un feu supérieur, faire cesser celui de la Tour, qui ne peut guère battre hors de l'Isle. La mer laisse un scillon libre, sec et ferme six heures par marée et ordinairement, elle laisse une belle et large grève qui mène de Saint-Briac, Lancieux, Saint-Jagut, et dans l'Evêché de Saint-Brieuc, passant la rivière d'Arguenon que l'on franchit à pied vis-à-vis.

2 Officiers généraux commandant la Capitainerie garde costes de Pont-Briend.

Capitaine général : Messire *Louis-Claude du Breil, Seigneur, Comte de Pontbriend*, gouverneur pour le Roy de l'île et fort des Hébihens.

Il demeure au Château de Pont-Briend, paroisse de Pleurtuit, Evêché de Saint-Malo. Le Pont-Briend est un ancien château, flanqué de tours, entouré de fossez revestus de pierre, qui sont, la plus grande partie de l'année, remplis d'eau. Il est situé à trois quarts de lieues de la grande mer, sur le bord d'une petite rivière où la mer reffouille assez, jusques sous le bois, des bateaux de 15 à 20 tonneaux. Le 9 mars 1709, par Commission de Sa Majesté, il fut sur la nomination de son père, pourvu d'une compagnie franche de la Capitainerie du Pont-Briend. A la mort de son père, il fut élu capitaine, général garde-costes de la même Capitainerie et du Gouvernement des Hébihens, par Commission du 20 juillet 1710. Il a été 2 ans cornette de la Colonelle-général-Dragons. Sa Majesté ayant supprimé les charges de capitaine général garde-costes, il fut pourvu, le 31 juillet 1719, d'une nouvelle Commission de la dite charge par Sa Majesté.

¹ Sans doute la plage de la Roche Pelée

² Une toise vaut six pieds, soit environ 1,9 m

³ Je pense qu'il veut dire qu'elles sont à l'intérieur des récifs de St Malo (le Décollé, les Cheminées, le Haumet, Pierre des portes, le Grand Jardin) et qu'un débarquement massif y est peu probable.

⁴ J'imagine qu'il s'agit de Longchamp. C'est la première plage après le Décollé et elle se termine en dunes. Dans ce cas, la longueur n'est pas 130 mais 500 toises. C'est là où se produira quand même le débarquement anglais de septembre 1758, au milieu de la guerre de sept ans.

⁵ C'est peut-être la plage de la Garde Guérin et Port Hue

⁶ On ne sait pas très bien ce qu'est l'anse du Perron, de 500 toises de large, exposée aux vents de l'Ouest.

La Maison dont il sortit, est la maison du Breil. La généalogie de cette maison est tout au long dans du Paz¹, historien de la province de Bretagne. Il est sorty de Messire Louis du Breil, Comte de Pont-Briend, qui avoit épousé Bonaventure de Nevet, lequel étoit dessendu de Messire Tanguy de Breil, Seigneur de Pont-Briend et de Anne des Essards de Guisine. Il eut pour père Messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, Seigneur Comte de Pont-Briend, l'un des inspecteurs garde-costes de la province de Bretagne et sa mère est Angélique Marot de la Garaye. Il est le sixième qui possède dans cette maison la charge de Capitaine général garde-costes. Les Roys ont toujours honoré ses ancêtres de leur protection et en considération de leurs services, ont accordé à leurs maisons de beaux privilèges et prééminences. Il a épousé, en 1721, damoiselle François-Gabrielle d'Espinay, fille de M. d'Espinay, colonel du Régiment de Charolois et de Dame Anne de Hautefort, sœur de Messieurs de Haute- fort, Lieutenants généraux des armées du Roy, dont il n'a que deux filles.

Major Général : *Messire Pierre-Joseph Gouyon, Comte de Launay-Comatz.* Il demeure à son château de la Coudrais, paroisse de Ploubalay, Evêché de Saint-Malo. La Coudraye est un château entouré de fossez d'eau douce, situé à une lieue de la grande mer. Il a esté Mousquetaire un an. Il fut pourvu, en 1719, de la Majorité générale du département du Pont-Briend. Auparavant, c'étoit M. de la Moussaye qui avoit acquis cette charge.

La Maison de Gouyon, dont est M. de Launay-Comatz, est une des plus illustres de la province de Bretagne. Les grands hommes qui en sont sortis depuis plusieurs siècles, en rendront la mémoire perpétuelle. Il a épousé Marie Julliot, dont il a eu plusieurs enfans et son second fils est actuellement garde marine dans le département de Brest.

Lieutenant général : *Messire Louis-François du Pin-Pontbriend, Seigneur de la Caunelais.*

Il demeure à son château de la Caunelais, paroisse de Corseul, Evêché de Saint-Malo. Ce château se trouve situé dans le milieu de la Capitainerie du Pont-Briend, à un quart de lieue de Plancoët, où la mer apporte des barques de 40 tonneaux. Il a été page trois ans à la grande Ecurie, ensuite garde marine cinq ans ; puis il acquit, en 1708, la charge d'aide-major de la Capitainerie du Pont-Briend. Ces charges ayant été supprimées en 1719, il fut pourvu de la charge de Lieutenant général garde-costes, Il est de la maison du Breil et sorty de Tanguy du Breil, Seigneur de Pont-Briend et de son second mariage avec N... (Marguerite) Bernard. Il a épousé N... (Marie-Anne) de Saint-Gilles-Perronnay, dont il a des enfans encore jeunes.

Clercs du Guet² : Il y en a trois dans la Capitainerie, qui sont les sieurs *Guillaume Gaillard, du Coudray Rabin et Luc Nicolaso.* Les 2 premiers sont pourvus, depuis 4 ans par Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Comte de Toulouse. Le dernier ne l'est que..... Ils sont tous les trois de bonne famille et tous gens capables de servir.

3. Etat des Compagnies franches, tirées dans le Département du Pont-Briend, divisées en deux bataillons.

A - 1^{er} Bataillon. - Cie Colonnelle

Cette compagnie est composée de 47 soldats, un tambour, deux sergents et se lève dans la paroisse de Pleurtuit. Elle a un capitaine, un capitaine-lieutenant, un lieutenant, un enseigne. Cette compagnie est bien armée. Les soldats proprement mis. Il y a des fusils de trois calibres différents, mais la plus grande partie de moyenne grosseur.

Capitaine : *M. le Comte de Pont-Briend,* capitaine général garde-costes. Sa demeure, sa famille et ses services sont marquez cy dessus.

Capitaine-Lieutenant : Cette place n'est pas encore remplie, n'y ayant trouvé aucuns sujets propres pour la remplir ; voulant autant qu'il se peut, remplir, (du moins les premiers emplois

¹ Augustin du Paz, décédé à Quimperlé en 1631, a écrit « Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne » en 1619.

² Clerc du guet : officier du guet dans les ports de mer et sur les côtes

des Compagnies franches) de gentilshommes.

(Nota). — Cette place vient d'être remplie par la nomination du Sr *Chevalier de la Crochais*, qui étoit cy-devant Lieutenant, et comme la nomination du Sr Comte de Pont-Briend n'est point encore visée du Lieutenant de la province, il ne regarde cet officier que comme proposé, mais il envoie avecq le présent, sa nomination à Monseigneur le Comte de Toulouse qu'il supplie de l'agréer. Il demeure à la Maison de la Bonnais, paroisse de Pleurtuit, Evêché de Saint-Malo.

Il a été page de la Chambre pendant un an, ensuite garde marine, où il a été près de dix ans.

Son nom est *Ladvocat*, qui est une maison très ancienne dans la province de Bretagne, et qui est encore fort étendue et ceux de ce nom possèdent toutes les mêmes terres qu'ils possédoient en 1300. Cela prouve l'antiquité de leur maison. Leur arrest de Noblesse leur donne la qualité de Nobles d'ancienne extraction.

Lieutenant : Escuier N. *Guillon de Leschat*. Il demeure à la maison du Val, en la paroisse de Pleurtuit. Il a servi pendant plus de 20 ans sur les Corsaires de Saint-Malo, y a commandé avec honneur, y a souvent donné des preuves de sa bravoure. Il avoit été, en 1711, pourvu par Sa Majesté de la Lieutenance d'une Compagnie franche de cette Capitainerie, mais toutes ces Commissions ayant été supprimées et les Capitaines généraux garde-costes ayant eu ordre d'en donner de nouvelles, M. le Comte de Pont-Briend, voyant que la Compagnie de Pleurtuit étoit plus que d'autre à la bienséance du Sr Guillon, et étant même bien aise de l'avoir en sa Compagnie, l'a proposé à S. A. S. qui a bien voulu approuver la nomination.

La Maison de Guillon, en Bretagne est du nombre des bonnes ; leur arrest de Noblesse en prouve l'ancienneté et ils ont des alliances avecq toutes les meilleures Maisons de la province. Celui-ci est marié et n'a pas d'enfants.

Enseigne : N. (Jacques Le) *Testu du Demainne*. Il demeure au bourg de Ploüer, à une lieue de Pleurtuit. Il avoit été longtemps soldat dans la Compagnie franche de Ploüer, mais comme M. de Pont-Briend vit qu'il s'appliquoit avecq inclination au maniement des armes. Il le nomma Enseigne de sa Compagnie, d'autant plus que c'est un homme de très bonne famille, très aînée, d'une jolie figure et qui a enfin toutes les qualités nécessaires pour un officier. Quoy qu'il ne soit pas noble, il appartient à une bonne famille. Il a épousé une fille de condition depuis trois à quatre ans.

C^{ie} Lieutenant-Colonnelle

La paroisse de Ploubalay fournit les 50 hommes qui composent cette Compagnie. Elle a un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Cette Compagnie n'est pas si bien armée que la première. Les soldats sont plus hauts, mais beaucoup plus mal habillés. Leurs fusils sont bons et leurs calibres sont de moyenne grosseur, à la réserve de 8 qui sont des plus gros.

Capitaine : Noble Ecuyer *François Ladvocat, Sr de la Commerière*. Il demeure à la maison de la Commerière. Il a été dans les premiers cadets, dont il fut tiré quand on leva des Régiments de milice en Bretagne. Il a été capitaine des grenadiers dans celui que commandoit le Marquis du Bois de la Roche et il a servi en cette qualité longtemps avecq distinction, et lorsque le Régiment fut réformé, il se retira chez lui. Il fut nommé Capitaine de la Compagnie franche de Ploubalay et a commandé, en qualité de Lieutenant-colonel (longtemps même), la Capitainerie de Pont-Briend ; les officiers généraux de ce pays s'étant absentés, et cela par brevet du Roy.

Les Ladvocat en Bretagne sont regardés comme des plus anciens de la province et ont eu beaucoup d'illustration du temps des Ducs.

M. de la Commerière n'est point marié, mais il fait honneur de son bien et est respecté, comme il le mérite, dans tout son canton.

Lieutenant : *Ecuyer René le Roy, Sr de la Rogerais*. Sa Commission n'a été portée à aucun des Commandants. Le Sr Comte de Pont-Briend a l'honneur de l'envoyer avec le présent, à Son Altesse Sérénissime, qu'il supplie de bien vouloir l'agréer,

3^{eme} Compagnie

Cette compagnie se prend dans les paroisses de Pleslin et de Saint-Samson. Celle de Pleslin fournit 40 hommes et celle de Saint-Samson 10. Cette compagnie est belle en hommes, mais

très mauvaise pour les armes. Les deux tiers sont de très gros calibre. Les 40 hommes qui se lèvent de la paroisse de Pleslin sont magnifiques. Ils sont commandés par un capitaine et un lieutenant.

Capitaine ; Messire *N. Hingant, Sr de la Thiemblais*. Il demeure dans la paroisse de Sévignac, Evêché de Saint- Malo. Il a servy quelque temps dans l'infanterie après avoir été longtemps dans les Cadets. Il a beaucoup de soins de sa Compagnie et, quelque âgé qu'il soit, il ne craint pas de se donner tous les soins nécessaires pour la rendre belle. Il y a plus de 30 ans qu'il la commande. Le nom de Hingant est très connu en Bretagne. Ils sont d'ancienne extraction.

Lieutenant : Messire *René Hingant, Sr de la Thiemblais*, fils. Il demeure à la Thiemblais, paroisse de Saint-Samson. Il a été six ans dans le Régiment de Coatquen avec honneur et il y a 15 ans qu'il sert lieutenant dans la Compagnie de son père et il luy est d'un grand secours pour l'entretenir en bon état. Il est du premier mariage de M. de la Thiemblais et a épousé N. (Hélène) de Berry, dont il a beaucoup d'enfants.

4^{eme} Compagnie

La paroisse de Saint-Enogat fournit 25 hommes de cette Compagnie et celle de Saint-Lunaire fournit les autres 25. La quantité de matelots qu'il y a dans ces deux paroisses, est cause qu'il est presque impossible de trouver dans ces deux paroisses 50 hommes passables, qui ne soient pas classés. Cela fait que cette Compagnie n'est pas des plus belles en hommes. Les armes y sont bonnes, surtout celles de la paroisse de Saint-Enogat. Elles sont toutes de gros calibres. Cette Compagnie est commandée par un capitaine et un lieutenant. Il n'y a point de caisse¹, ayant été brûlée par accident.

Capitaine : Escuier *N. (François) Collas, Sr de la Barre*. Il demeure à sa maison de Vau-Heraull, paroisse de Crehen (Trégon). Il a été longtemps dans les Cadets et sert depuis plus de 25 ans dans la Capitainerie. Le nom de Collas passe pour être d'ancienne extraction dans la dernière Réformation².

Lieutenant : Le Sr Chevalier de la Barre-Collas. C'est le fils du Sr de la Barre, capitaine. M. de Pont-Briend envoie sa Commission avec le présent état à S. A. S. ; Il demeure avec Monsieur son père.

5^{eme} Compagnie

Les paroisses de Saint-Briac et de Lancieux fournissent par moitié cette Compagnie. Elle est belle et seroit très bien armée, si on pouvoit gagner sur ceux de Lancieux, de porter aux revues leurs fuzils, mais quelque chose qu'on fasse, l'on n'a pu, jusqu'à présent, en venir à bout, il n'y a point non plus de caisse dans cette Compagnie.

Capitaine : Messire *N. (René) de la Choüe, Sr de la Haute- Mettrie*. Il demeure à sa maison de la Haute-Mettrie, paroisse de Trégon. Il a été longtemps capitaine d'infanterie et fut pourvu, en 1763, par Sa Majesté de cette Compagnie sur la nomination du sr Comte de Pont-Briend. L'on ne peut trop louer l'exactitude de Mr de la Haute-Mettrie, ny le zèle et l'empressement avec lequel il a exécuté des ordres du Roy. C'est une justice que M. de Pont-Briend ne peut lui refuser. Il est d'une des meilleures et anciennes familles de la province de Bretagne. Les La Choüe du temps des ducs, étoient très illustres. Il y a eu parmi eux des Amiraux de Bretagne et ils ont possédé les plus grandes charges du Dûché ; on les regarde encore aujourd'hui comme de très anciens gentilshommes. Dans toutes nos Reformatations, ils sont très distingués. Celui-cy a épousé N. (Renée) de la Moussaye.

Lieutenant : Cette place, depuis la mort d'Escuier Bertrand LeBorgne, n'avoit point été remplie, faute de sujets. M. de la Haute-Mettrie vient de la demander pour Mr son fils, qui est depuis deux ans Capitaine de Lancieux. M. le Comte de Pont-Briend envoie sa Commission avec le présent à S.A.S. Monseigneur le Comte de Toulouse, qu'il supplie de vouloir bien

¹ Quel est le sens de caisse ? tambour ? réserve ?

² Une Réformation est un contrôle de l'état de noblesse permettant de vérifier qui est bien noble et peut bénéficier des privilèges et exemptions fiscales

l'agréer.

6^{eme} Compagnie

Cette Compagnie se lève dans la paroisse de Ploüer. Elle est une des plus belles de la Capitainerie et mesme on la peut compter pour la mieux armée ; les hommes y sont beaux et très bien mis.

Capitaine : Messire N. (*Jean-René*) du Chatel, Sr de la Rouaudais. Il demeure à Saint-Juvat, paroisse du dit lieu. Il a été un an page de la Chambre, ensuite garde marine, et à la mort de M. le Comte de la Haye, il fut pourvu de cette Compagnie sur la nomination du Comte de Pontbriand, et il fait la fonction depuis 1721 avec beaucoup d'exactitude. La mémoire de Tanguy du Châtel, Connétable de France, de la maison duquel est Mr de la Rouaudais, est et sera toujours en recommandation dans cette province et rendra à perpétuité Ce nom recommandable. M. de la Rouaudais a épousé N. Mousset, dont il a grand nombre d'enfans encore fort jeunes.

Lieutenant : le Sr N. (*Samuel*) Omphry (*Humphry*), Sr du Clos. Il demeure dans le bourg de Plouer. Il a été dans les Cadets, ensuite lieutenant dans un régiment d'infanterie et depuis a toujours servy dans la Capitainerie où il a fait longtemps les fonctions d'aide-major. On peut dire qu'il répond au zèle de Mr de la Rouaudais et que l'un et l'autre travaillent avec satisfaction, à rendre, leur compagnie belle. Aussi c'est une de la Capitainerie qui fait le mieux l'exercice. Quoy qu'il ne soit pas gentilhomme, on peut dire qu'il en a les sentiments. Il est de bonne famille de bourgeois, vivant noblement et avec distinction.

7^{eme} Compagnie

La paroisse de Trigavoux, fournit 40 hommes pour former cette Compagnie et Trémereuc 10. Cette Compagnie est bonne tant pour les hommes que pour les armes qui y sont de tous calibres. Elle serait parfaite si le détachement de Trémereuc répondoit à celui de Trigavoux. On pourra, dans la suite, faire un changement et ne prendre que 5 hommes dans Tremereuc.

Capitaine : Messire N. () *Ladvocat*, Sr de la Villeneuve- Crochais. Il demeure près le château de Montafillant, paroisse de Corseul. Il a été près de 15 ans dans les Mousquetaires noirs, pendant les dernières guerres ; il a fait pendant ce temps plusieurs campagnes, estimé de ses officiers et respecté de ses camarades. L'attention qu'il a déjà donnée à sa Compagnie depuis qu'il y est, l'a rendue une des meilleures de la Capitainerie. On a cy-dessus, en parlant du Sr de la Commerière, expliqué ce que c'étoit que cette Maison. Tous les historiens de la province en font mention comme d'une des plus anciennes. Il est chargé de beaucoup d'enfans.

Lieutenant : Le Sr de la Rouaris-Jan (*Joseph Jan*, Sr des Royries). Il demeure au bourg de Ploüer et ne sert dans la Capitainerie que depuis 6 ans et n'a jamais servy ailleurs. Cependant son application au service, l'a rendu capable de quelque chose. Sa famille est bourgeoise, mais vivant noblement. Il est riche et en état, en cas de besoin, de faire la dépense suivant son rang.

8^{eme} Compagnie

Cette Compagnie se levoit dans les paroisses de Taden el de Quevert, mais comme elles ne sont point employées dans ce Règlement du 12 mars 1726, cela diminue ce bataillon d'une compagnie. C'étoient des gentilshommes qui en étoient officiers et la Compagnie étoit belle, bien armée et au fait des armes.

B - Second Bataillon - Compagnie Commandante

Les paroisses de Créhen, Trégon et Saint-Jagut fournissent les 50 hommes de cette Compagnie. Elle est belle, bien armée, mais les soldats sont mal habillez, les fusils sont tous de gros calibres.

Capitaine: Ecuier N. (*Joseph*) de la Motte, Sr de la Ville-ès-Comptes. Il demeure à la Ville-ès-Comptes, paroisse de Trégon, n'a jamais servy que dans la Capitainerie. C'est le plus ancien officier qu'il y ait. Il sert avec zèle et affection, sans craindre sa peine. Sa Compagnie a toujours été en très bon état. Il a toujours montré qu'il aimoit le métier. Il est de bonne maison et dans la Réformation, les de la Motte sont déclarez d'ancienne extraction.

Lieutenant : M. (*Bonaventure*) de la Ville-Quêmesreuc. Il demeure à la maison de la Métrie,

paroisse de Ploubalay, petit-fils de M. de la Ville-ès-Comptes, capitaine du détachement, qui a demandé en grâce de l'avoir.

Enseigne : *Gilles-Martin Nicolas*. Il demeure à Crehen ; n'a d'autres services que la garde-costes ; sa famille ont de bonne roture, dont est sorty une infinité d'honnêtes gens.

2^{eme} Compagnie

Cette Compagnie se levoit dans cinq petites paroisses, mais comme la paroisse de la Landec qui étoit du nombre, a été obmise dans le Règlement du 12 mars 1726, les 4 autres ne suffisoient point pour fournir une Compagnie de 50 hommes. C'est ce qui fait qu'à cette revue, M. le Comte de Pontbriend a été obligé de faire un changement de paroisses de sorte que, actuellement, cette Compagnie se lève dans les paroisses de Plélan, Saint-Maudé, et Ocaleuc. Plélan fournit 30 hommes, Saint-Maudé 9, et Ocaleuc 11 et les 2 autres petites paroisses de Saint-Méloir et de Saint-Michel sont à la place de Plélan pour former une autre Compagnie franche avecq la paroisse de Plorec.

Capitaine : Ecuier N. (*René*) *Gouyon, Sr de Thaumats*. Il demeure à Thaumats, paroisse de Saint-Maudé, n'a jamais servy que dans la Capitainerie où il sert depuis très longtemps, fort bien et exactement. Il est de la Maison de Gouyon. Ce seul nom suffit pour prouver son extraction.

Lieutenant : Depuis M. de la Favérais, cette lieutenance est vacante, ne s'étant présenté personne pour la remplir.

3^{eme} Compagnie

C'est dans le Bas-Corseul que se lève cette Compagnie. Elle est ordinairement belle en hommes, mais mal en armes ; les fuzils sont de plusieurs calibres différents.

Capitaine : Escuier N. (*François*) *Tranchant, Sr de l'Evinais*. Il demeure à l'Evinais, paroisse de Corseul, et quoiqu'il n'ait jamais servy, a très grand soin de sa compagnie. Le nom de Tranchant est réputé dans les Histoires pour bon et les Reformations le déclarent d'ancienne extraction.

Lieutenant : le peu de sujets qu'il y a dans tout le pays fait que cette place est vacante.

4^{eme} Compagnie

Cette Compagnie est, sans contredit, une des mieux entretenues en armes et en hommes de la Capitainerie, Elle se lève en entier dans la paroisse de Languenan.

Capitaine : N. (*Louis-Hercule*) *Labbé, escuyer, Sr de la Gonnais*. Il demeure à la Gonnais, paroisse de Ploubalay. Il a été capitaine dans le régiment de Martel et a une application toute particulière pour rendre belle sa Compagnie, et il s'y applique de tout son cœur, quoyque presque toujours incommodé. Il est d'excellente Maison et dans les anciennes histoires, on voit des Labbé distingués ; il est de cette Maison.

Lieutenant : Escuier N. (*Jacques*) *Quétier*. Il demeure au Plessis-Balisson, n'a jamais servy que dans la Capitainerie et le Sr de Pont-Briend n'a pu encore parvenir à voir sa Commission. Le nom de Quétier passe pour Noble en Bretagne, mais celui-cy mène une profession de si bas estat pour un gentilhomme, étant notaire et procureur d'une basse juridiction, que dès qu'on trouvera un sujet, Mr de Pont-Briend suppliera Son Altesse S^{me} de le remplacer.

5^{eme} Compagnie.

Le Haut-Corseul fournit les 50 hommes de cette Compagnie. Elle est en état, les armes en sont bonnes et les hommes beaux et toujours très propres. C'est une des Compagnies de la Capitainerie dont les hommes sont plus grands.

Capitaine : Ecuier N. *Rouxel, Sr de la Touraudais*. Il demeure à Corseul. A servi longtemps sur les vaisseaux et n'est officier dans la Capitainerie que depuis 5 à 6 ans. Il a un talent tout particulier pour tenir sa Compagnie toujours très propre. Il achette même souvent des bords de chapeaux à ses soldats pour les faire paraître davantage. Il est encore actuellement embarqué. Il est gentilhomme et passe pour bon dans la province.

Lieutenant : Le *Sr de la Marre-Durand*, demeurant à Plancoet. Il a été Enseigne de la Compagnie commandante. Depuis trois ans, il a cette lieutenance ; il se comporte bien et son capitaine en rend bon compte, C'eut un bourgeois appartenant à d'honnêtes gens et qui vit noblement.

6^{eme} Compagnie

La paroisse de Bourseul fournit cette Compagnie, Si les soldats voulaient s'assujettir, il y auroit de quoy taire une belle Compagnie. Les hommes sont beaux, mais la plupart n'ont point d'armes. On a toutes les peines du monde à les faire se trouver aux revues. Cependant il n'y a voit point de défaillants, (à la dernière).

Capitaine : Ecuyer N. (*François*) de *Lesquen*, *Sr de la Ménardais*. Il demeure à la Ménardais, en Créhen, n'a pas d'autres services et n'est capitaine que depuis trois ou quatre ans. Les Lesquen sont gentilshommes et qualifiés d'extraction dans la Reformation.

La lieutenance est vacante.

7^{eme} Compagnie

Elle se lève dans la paroisse de Plorec qui fournit 25 hommes, dans celle de Saint-Michel qui fournit 12 hommes et dans celle de Saint-Méloir, 13. Cette Compagnie est la plus mal armée. Il n'y a aucuns officiers à cette Compagnie. M. de la Touraudais, qui en était capitaine, étant mort, depuis ; mais Mr de Pont-Briend espère qu'il présentera incessamment à Son Altesse Sérénissime un gentilhomme pour mettre à sa tête.

On pourra former, dans la suite, une 8^{eme} Compagnie pour achever ce bataillon. Cette Compagnie peut se lever partie dans Corseul, partie dans Languenan et Bourseul, mais comme il est inutile de faire des Compagnies franches quand les officiers manquent, M. de Pont-Briend a tardé jusqu'à présent à former celle-là.

Ce sont là toutes les Compagnies franches qui sont du département du Pont-Briend et qui sont pour sortir de la Capitainerie quand MM. les Commandants de la province l'ordonnent. Il reste actuellement à donner un état de ce qui reste dans les autres paroisses et qui sert pour monter la garde, à faire dans les différents endroits cy devant marquez.

4. Situation particulière à Saint-Jacut

Cependant on peut encore mettre *Saint-Jagut* qui ne monte point de garde, par ce qu'il y a une Compagnie de 50 hommes bien armez qui ont ordre de passer au fort des Hébihens au moindre signal et, comme tous les habitants de cette paroisse sont pêcheurs et qu'allant loin en mer dans leurs bateaux, qui sont forts, ils font une espèce de garde continuelle, aussi M. de Pont-Briend les oblige, en temps de guerre ou autres accidens, de faire, tous les soirs, leur rapport à leurs officiers de ce qu'ils ont vu en mer. C'est ce qui fait qu'on ne les assujettit d'aucune garde.

Jusqu'à présent, la Compagnie pour passer aux Hébihens n'avoit pas eu d'officiers. Cette place pouvant être quelquefois de conséquence, il étoit nécessaire de ne mettre à la teste de cette Compagnie qu'un officier qui eust du service, de l'expérience et en état de commander, si par hazard il arrivait quelque descente imprévue. Il falloit encore que ce fut un homme absolument de dessus les lieux, pour pouvoir de temps en temps visiter et se faire rendre compte de ce qui se passe dans ceste isle. M. de Pont-Briend vient d'en trouver un qui a toutes les qualités nécessaires pour cet employ. Il a l'honneur, en envoyant cet état, de le proposer à Son Altesse Sérénissime.

C'est Monsieur N. (*Victor*) de la *Moussaye*. Il demeure à sa maison de Villegueury et n'a qu'un demy quart de lieu à se rendre à Saint Jagut. Il a été longtemps garde marine de la Compagnie de Brest. Il étoit un des brigadiers et fut du nombre de ceux qui furent commander, pour aller à Dunquerque à la fin de la dernière guerre. Il a commandé plusieurs détachements avec distinction. Il avait aussi acquis la majorité de la Capitainerie du Pont-Briend dans les commencements, et si la Cour ne lui avait point donné de nouvelles Commissions, après que sa charge fut supprimée, la cause ne peut en venir que de ce que le Roy n'a pas voulu que ses

officiers garde-costes servissent dans d'autres corps, et, comme il étoit dans ce temps encore dans la Marine, il ne l'a pas pourvu. Le nom de la Moussaye est illustre en Bretagne par son ancienneté et les alliances que ceux de cette Maison ont pris, et par les services qu'ils ont rendus aux Ducs de Bretagne et aux Roys de France. Il ne subsiste actuellement que trois branches de cette Maison dans la province,

La paroisse de Saint-Jagut est entourée de mer, à la réserve d'une petite langue de terre qui conduit au Guildo. A l'est, la grève de Drouet la sépare, de Lancieux et de Saint-Brine ; à l'ouest, l'embouchure de la Rivière d'Arguenon la sépare de l'évêché de St-Brieuc; les Hébihens sont au Nord, Outre les 50 hommes dont on a parlé cy-dessus, qu'on prend en cette paroisse pour aller aux Hébihens, on prend dans le quartier de Buor¹, qui est de cette paroisse, 10 hommes pour former le détachement de Ville-ès-Comptes, et outre tout cela, il reste encore dans la paroisse 45 hommes, dont il y en a 15 armés de bâtons.

Capitaine : Le Sr de Grandmaison-Hervé (Gabriel)

Lieutenant : Le Sr de la Villesfevre-Hervé. (Gabriel)

Enseigne : Le Sr Michel Rouault.

Ils sont tous de Saint-Jagut, d'honnêtes familles et il y a longtemps qu'ils servent dans les gardes-cotes.

5. Etat des différentes paroisses

Il nous manque une page : Mr de Pont-Briand examine ci-dessous les problèmes spécifiques de chaque paroisse. Cela fait un peu double emploi avec la description précédente par compagnies, elles même liées aux paroisses.

A. — Paroisses sans affectation particulière

Saint Lunaire

Capitaine : Le Sr Pottier, de la Guéripalais ;

Lieutenant : Le Sr Baudet ;

Enseigne : Le Sr Bigot.

Saint Enogat, une des paroisses dans laquelle la batterie de Dinart se trouve située, joint Saint-Lunaire et Pleurtuit. Les habitants, presque tous marins, la plupart très aînés

Capitaine : Messire N. (René-Arthur) Ladvocat, Sr de la Baronnaie ;

Lieutenant : Le Sr Menard ;

Enseigne : Le Sr de la Maisonneuve (Jacques Maurille Fermal).

B—Paroisses qui montent la garde à la Garde Guérin

Saint-Briac, sur le bord de la mer, a un très bon havre où il y a plusieurs barques de 30 à 40 tonneaux. Tous les habitants vont sur mer, il ne s'est trouvé, à la dernière revue, après le détachement levé, que 102 hommes.

Capitaine : Le Sr Jean-Louis Agaesse (Procureur Fiscal du Pontbriand) ;

Lieutenant : Le Sr Julien Henry (sénéchal du Pontbriand) ;

Enseigne : Le Sr Samson.

Lancieux, séparé de Saint-Briac par la Rivière du Pont-Briand, joint presque de tous costez à la mer. Avant la construction de la Tour des Hébihens, il y avoit un corps de garde, mais il est

¹ Il s'agit du village de Biord, de Buor, enclos à bétail en vieux breton

actuellement ruiné et sans aucuns vestiges,

Capitaine : Vacant ;

Lieutenant : Le Sr du Clos ;

Enseigne : N. Gallais.

Tresmereuc joint Pleurtuit, Ploubalay et Pleslin, n'est pas à une lieue de la mer.

Capitaine: Le Sr des Landelles-Basselin, n'est pas encore pourvu. M. de Pont-Briand a l'honneur d'envoyer sa Commission avec le présent à son Altesse.

Enseigne : Le Sr François Brehaut.

Pleslin joint Trigavoux, Pleurtuit et Tresmereuc à un quart de lieue de la grande mer

Capitaine : Le Sr de Chateau-Serain, pourvu, mais des affaires malheureuses qu'il a eues, l'ont obligé de quitter le pays. On ne sait où il est. Il faut regarder cette place vacante.

Lieutenant : Le sr N. (Gilles) Le Filleu ;

Enseigne : (Philippe) Le Roy-Gallery.

Trigavoux, plus dans les terres que les autres, joint Pleurtuit, Plouer, Pleslin, Languenan et Quévert. Il n'y a que 9 hommes pour monter la garde. .

Mr des Landelles-Basselin, proposé pour capitaine. Le Sr de la Truitte demeure en Languenan. Voilà 2 ou 3 revues qu'il manque. Ainsi on sera obligé d'en nommer un autre.

Ploubalay, sur le bord de la mer, joint Pleurtuit, Languenan, Trégon, Lancieux ; très grande pour son étendue, peu peuplée pour le grand nombre de métayries qu'il y a. Il n'y a pas de capitaine. Mr de la Commérière, qui y lève sa Compagnie de détachement, veut bien en faire les fonctions. Lieutenant : le Sr Jacques Lemasson (Sieur de la Chauvière).

Fuziliez : 80; canonniers: 20; picquiers : 125. Total: 225.

C. — Paroisses qui montent la garde au fort des Hébihens.

Languenan ne consiste, pour ainsi dire, qu'en métairies. Les habitants sont mutins. Il a fallu souvent employer l'autorité des Commandants de la province pour les faire obéir. Elle est cependant maritime de quelque côté qu'on la prenne, mais comme ce sont presque tous des riches fermiers, ils ne se laissent pas gouverner facilement. Elle fournit une Compagnie franche et il s'est trouvé, en outre, 128 hommes, dont il y en a 18 qui ont des fuzils.

Capitaine : Le Sr de la Gonnais-Labbé, fils.

Lieutenant : Cette place donnée au Sr du Villou-Pepin (Yves). M. du Pont-Briand fut obligé de l'interdire par les plaintes qu'il avoit de lui. Cependant il l'a rétabli, mais il néglige tout à fait de se rendre aux revues, sous prétexte qu'il est Receveur de M. le Marquis de Rais, de sorte qu'on sera obligé d'en nommer un autre. C'est pour ainsi le seul officier de la Capitainerie dont M. de Pont Briand a sujet de se plaindre. ^

Enseigne : Le Sr du Val-Jehanot.

Trégon, la plus petite paroisse de la Capitainerie, joint la grève de la mer et Ploubalay et Créhen, n'a que 9 hommes.

Capitaine : Vacant ;

Lieutenant : Le Sr N. Gilbert

Enseigne : N. (François) Rollier (Sr de la Hauteville)

Créhen, au bord de l'embouchure de la rivière d'Arguenon, joint Ploubalay, Corseul, Saint-Jagut et Trégon. Dans cette paroisse se trouve le Château du Guildo et, en cas de descente en ce lieu, il seroit aisé de construire une battery dans ce château, qui, quelque ruiné qu'il soit, pourroit encore servir de retraite et l'on deffendrait de ce lieu l'entrée de la rivière du Guildo.

Capitaine : N. (François) de Lesquen, écuyer, Sr de la Menardais ;

Lieutenant : Gilles Nicolas ;

Enseigne : Vacant.

*Oçaleuc*¹, très petite, les hommes y sont mal habillez, et passent pour ne valoir rien. Cependant ils sont assez exacts aux revues générales, tous armés de bâtons ou piques, car on a bien de la peine à trouver des fuzils pour le nombre des détachés qu'on y lève. Elle joint Corseul, n'est pas éloignée d'une lieue et demie de Portablehon, où la mer est toujours, ny de Plancoet, où la mer vient toutes les marées. (?)

Capitaine : M. de Pont-Briend a nommé le Sr N. Rouxel de la Ville Irouet. Il a l'honneur d'envoyer avec le présent sa Commission à Son Altesse.

Lieutenant et Enseigne vacants, n'ayant trouvé aucun sujets. Elles ont cependant été demandées par des bourgeois de Jugon. M. du Pont-Briend les avait accordées, mais comme ils ne luy ont point apparus d'aucuns visats depuis, ils n'ont point été reconnuz et mesmes ne viennent à aucunes revues.

Corseul, paroisse de la Capitainerie où il se trouve le plus d'antiquités. On prétend que la ville des Curiosolites y étoit bâtie. En effet, dans toutes les terres voisines, on y trouve, en labourant, plusieurs briques. Cela donna lieu au feu Sr Comte du Pont-Briend, de se transporter sur les lieux avec le P. Lobineau, historien de la province et ayant fait creuser, trouvèrent plusieurs choses d'antiquité. Le Sr (Le Forestier), du Boisgardon, gentilhomme, à qui appartiennent ces terres, a fait un argent infiny des briques qu'on y a trouvées, dont on s'est servy pour faire du ciment dans les ouvrages de Saint-Malo. Il a trouvé plusieurs médailles et choses curieuses et a fait présent au Sr de Buberzo, sénéchal de Rennes, d'une petite statue de bronze, qui, selon toutes apparences, étoit un dieu pénatte. Le P. Lobineau parle dans son Histoire, de cette ville des Curiosolites et avoir plusieurs beaux mémoires à ce sujet, qui luy avoient été donnés par le feu Sr Comte de Pont briend, aussi bien que plusieurs médailles. Le Chemin de L'Estrat, que Jules César avoit fait faire, y passe. Il est pavé d'une petite pierre en forme de cailloux et ces historiens disent qu'il traverse la province. Ce qui est sûr, c'est qu'il conserve encore son nom depuis le Château de Beaubois, appartenant à Madame la Marquise de Nevet, jusqu'à une 1/2 lieue de Corseul. M. de Pont-Briend en trouve quelques vestiges à une demi-lieue du Château du Pont-Briend, sur le chemin qui conduit à Saint-Malo. Cette paroisse n'est qu'à trois quarts de lieue de Plancoët, à une lieue et demie du Portablehon ; elle est très grande et très peuplée, mais les habitans ne sont point riches. Elle joint Languenan, Crehen, Quévert, Saint-Michel, Plelati, Ocaleuc et Saint-Maudé. Il seroit nécessaire en cette paroisse d'un grand nombre d'officiers. Plusieurs gentilshommes y demeurent, mais jaloux qu'ils sont les uns des autres, ils ne veulent point être commandés, de sorte que passé le capitaine, on est obligé de prendre des plus riches habitans pour officiers.

Capitaine : Escuyer, N. Tranchant, Sr de l'Evinais, pourvu depuis près de 8 ans, n'a encore paru qu'à une ou deux revues, de sorte que s'il continue, on sera obligé nommer un autre.

Lieutenant : Le Sr de la Ville-ès-Alains.

Enseigne : Le Sr Jehanot.

¹ Aucaleuc, quartier de Dinan

Plélan, c'est une des paroisses le plus loin sur le terrain de la Capitainerie, mais elle n'est pas à 2 lieues de Plancoët, une lieue et demie de Portablehon, elle joint Corseul et Quévert (?). Son étendue est grande, mais peu peuplée. Il n'y a rien de remarquable dans cette paroisse.

Capitaine : Escuyer, M. (Joseph) Provost; Sr de la Touraùdais. M. du Pont-Briend envoie sa Commission avec le présent état.

Lieutenant ; Le Sr N. Sevoy.

Enseigne : M. de Pont-Briem a nommé le Sr des Nos Diveu et envoyé sa Commission avec le présent état.

Bourseul est une des paroisses de la Capitainerie où les officiers ont plus de peine à se faire obéir. Elle joint Corseul.

Capitaine : Ecuyer, N. de la Bouexière ;

Lieutenant : vaquant ;

Enseigne : Le Sr des Portes-Gautier.

Plorech, au bout de la Capitainerie, sur le chemin de Dinan à Jugon, n'est éloignée que d'une lieue (1) de la | grande mer qui est au Guildo. Elle a une trêve qu'on nomme Lescouet, qui, de tous temps, avoit été jointe à cette paroisse, mais comme elle a tiré l'année dernière à la milice, elle veut se soustraire au service de garde-costes. Cependant comme c'est une dépendance de Plorech et que les dépendances suivent le sort du principal lieu, M. de Pont-Briend doit avoir raison d'en porter ses plaintes à Sa Majesté.

Capitaine : Le Sr du Bignon-Lemoine ;

Lieutenant : Le Sr Hauteville.

Il n'y a pas d'enseigne, n'ayant pas été pourvu depuis la démission de Mr le Comte de Choizel.

6. Observations générales et conclusions

Il y a plusieurs paroisses, où pour leur grandeur, on sera obligé de mettre plusieurs lieutenants et enseignes. Un seul ne suffisant pas pour bien congnoître et assujettir les gens qui se prétendent exempts dans ce département. Il ne s'est trouvé, dans cette revue, que 4150 hommes, dont 700 fournissent les compagnies franches. Les canonniers marquez pour les forts et batteries et aussi bien ceux qui composent les compagnies franches, étant« exempts de monter la garde, il ne reste pour la faire dans la Capitainerie que 3264 hommes, dont il y en a 2215 qui sont armez de bâtons et de pics, et les 1049 restants ont à la vérité des fuzils, mais qu'on peut regarder comme de nulle valeur.

Outre les paroisses cy-dessus, il y en a plusieurs autres qui ne sont point sujettes à la garde, mais à qui les Commandants de la province ont ordonné de servir sous les ordonnances du capitaine général garde-costes de la Capitainerie de Pontbriend, lorsqu'il s'agiroit de travaux de la Coste, et mesme, lorsque les paroisses ont payés des logements aux capitaines garde-costes, ces paroisses étoient de celles qui les payoient. Elles sont situées au delà du grand chemin de Dinan à Jugon, et, en 1704, le feu Comte de Pontbriend, par ordre de M. le Maréchal de Château-Regnault, forma dans ces paroisses des Compagnies de travailleurs, et la plupart étoient commandées par des gentilshommes, mais depuis ce temps, elles n'ont point été assemblez. Ainsi, il est impossible de rendre un compte exact à Sa Majesté, jusqu'à ce que le Sr de Pontbriend n'ait un ordre particulier de les voir. Ces paroisses sont : Yvignac, Mégry, Trébédan, Pleumaudan, Saint-Euriol (Uricelle), Trédias, Broons, Lanrelas, Calorguen, Saint-Carné, Baubital, Brusevilly, Pleumaugat et autres. La paroisse de Léhon devoit être sujette à la garde, parce qu'elle n'est pas à une demie lieue de la mer et qu'elle est entre les rivières de Rance et d'Arguenon. Il est vrai qu'elle est au-delà du grand chemin de Dinan à Jugon.

Je certifie le présent état véritable. Au Pont-briand, ce 20 août 1730.

Signé : Louis-Claude du Breil de Pontbriand.

7. Bibliographie de Lemasson

La Lande de Calan : Les Milices garde- côtes de Bretagne en 1766 in Revue Bret. et Vendée, (1891)

Paris-Jallobert : Les garde-côtes du littoral de Saint-Malo in Association bretonne, (1893)

Capitaine Binet : La défense des Côtes de Bretagne au XVIII^{eme} siècle, in Revue de Bretagne, (1910 et sq.)

Vte de Pontbriand: La Tour des Ebhiens, in Revue Historique de l'Ouest.

Guillot de Corson : Le Comté de Pontbriand, in Rev. Bret. et Vendée (1897)

Vte du Breil : Histoire Généalogique de la maison du Breil, Paris

Aug. Lemasson : La Châtellenie du Plessis Balisson, bannière de Bretagne, St Servan (1913)

Paris-Jallobert et H. du Guerny: Registres paroissiaux d'Ille- et-Vilaine, chez Plihon, à Rennes.
J. Gaultier du Mottay, Répertoire Archéologique du département des Côtes-du- Nord, Saint-Brieuc (1883)

Signé : Auguste LEMASSON, Administrateur de Le Hinglé. Ex-aumônier titulaire de la place de Metz